

FICHE PAYS

Haïti

CONTEXTE GÉNÉRAL



- **Monnaie :** Gourde (1€ = 115 gourdes au 1/09/2021)
- **Population :** 11 millions d'habitants
- **Part de la population rurale :** 46 %
- **IDH :** 169^{ème} sur 186 (source: PNUD 2019).
- **Organisation territoriale :** Départements (10) ; Arrondissements (42), Communes (133) ; Sections communales (565).
- **Contexte politique :**
République constitutionnelle à régime présidentiel et unitaire.

DOCUMENTS ET RESSOURCES

Référentiel Technique National :
<https://dinepa.gouv.ht/lereferentieltechnique>

Sur les ressources en eau :
[enquête Aquastat](#) (FAO, 2015)

Rapports diagnostics sur le secteur :
[Evaluation de la mise en œuvre de la réforme du secteur EAH](#) (OI Eau, 2016)
[Diagnostic EAH et Pauvreté en Haïti](#) (Banque Mondiale, 2018)

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT EN HAÏTI

Les ressources en eau

Les ressources en eau sont relativement importantes en Haïti, quoiqu'inégalement réparties d'une région à l'autre, voire même d'un versant de colline à l'autre. Cependant, la déforestation induit une forte érosion des sols qui résulte en des phénomènes fréquents d'inondation des villes et en une moindre recharge des aquifères.

Par ailleurs, la qualité des ressources en eau tend à se dégrader, avec des pollutions bactériologiques principalement liées au manque d'assainissement et des intrusions d'eau salée liées à une surexploitation des aquifères côtiers.

Les services d'eau potable

Les taux d'accès aux services d'eau potable sont faibles et sont en diminution, en particulier en milieu rural.

En milieu rural, la population dispersée est principalement desservie par des puits équipés de pompes à motricité humaines en plaine, ou par des petits captages de sources en montagne, gérés par des comités de point d'eau (CPE) élus par les usagers.

Les petites villes sont pour la plupart desservies par des systèmes d'eau potable en réseau (SAEP), captant des sources et alimentant par gravité des bornes fontaines ou des branchements domestiques. Sur Port-au-Prince, les populations les plus pauvres sont desservies par des kiosques à eau gérés par des comités d'eau (*komités dlo*).

La mauvaise qualité de l'eau distribuée et les fréquentes interruptions de service induisent une dépendance des usagers à l'offre, très onéreuse, du secteur privé (eau de boisson traitée par osmose inverse en vendue dans des kiosques privés, ou eau souterraine acheminée par camion-citerne).

Les services d'assainissement

Il n'existe pratiquement pas de réseaux de collecte des eaux usées, y compris dans la capitale. L'assainissement des excréta consiste essentiellement en des latrines familiales ou partagées, avec des taux d'équipement des ménages qui restent très faibles, et des pratiques de défécation à l'air libre encore largement répandues.

La vidange des latrines et le traitement des excréta sont des enjeux essentiels de santé publique, cependant les services de vidange proposés par le secteur privé (vidange mécanique par des entreprises ou manuelle par les *bayakous*) restent financièrement inaccessibles pour une grande partie de la population.

Taux d'accès (données 2020)	Rural	Urbain
Accès à un point d'eau de base*	42%	85%
Accès à un assainissement de base*	25%	46%

* source : Joint Monitoring Program - OMS/Unicef 2021

COOPÉRATION DANS LE SECTEUR

Coopération bi et multilatérale

- La coopération espagnole (AECID) est l'un des bailleurs les plus importants du secteur, avec notamment un appui important à la réforme sectorielle via la DINEPA ;
- La Banque Interaméricaine pour le Développement (BID) finance de grands programmes de réalisation d'infrastructures ;
- La coopération Suisse (DDC) engagée dans un programme de renforcement des capacités de gestion des municipalités et de la DINEPA ;
- Autres bailleurs du secteur : Banque Mondiale ; UNICEF.

Coopération décentralisée et non gouvernementale française

- **Coopérations décentralisées** : Thiote / ODE Martinique ; Dessalines / Savoie ; Région des Palmes / Cergy-Pontoise ; Cap-Haïtien / Suresnes ; ...

- **ONG françaises** actives : Croix-Rouge Française ; Initiative et Développement ; Inter Aide ; Solidarités International ; ...

Cartographie des actions de coopération franco-haïtienne :

<http://www.pseau.org/outils/actions>

CONTACTS

En Haïti :

DINEPA : contact@dinepa.communication ; www.dinepa.gouv.ht

Commission Eau Potable et Assainissement du CLIO (espace d'échanges entre associations en Haïti) :

commission.pepa.clio@cliohaiti.org

Institut Français en Haïti, Thomas Poirier, attaché de coopération

thomas.poirier@diplomatie.gouv.fr

En France :

pS-Eau

Vincent Dussaux, dussaux@pseau.org

Liana Rajaonary, rajaonary@pseau.org

Cités Unies France

Zoë Courboin (Groupe Pays Haïti)

z.courboin@cites-unies-france.org

Collectif Haïti de France

Daniel Boisson, contact@collectif-haiti.fr

LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

L'organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement a été réformée par une [Loi Cadre adoptée en 2009](#). Celle-ci a créé la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), et engagé un [processus de déconcentration et décentralisation](#) devant conduire à positionner les municipalités comme autorités organisatrices des services d'eau potable et d'assainissement. Ce processus reste cependant inachevé.

Les acteurs du secteur

Au niveau national, la DINEPA, sous tutelle du Ministère des Travaux Publics, assure la planification, le développement, la coordination, le contrôle et la régulation du secteur.

Le **Ministère de l'Environnement** assure la responsabilité de la gestion des ressources hydriques au niveau national, et définit les normes en matière d'assainissement.

Le **Ministère de la Santé Publique** et de la Population établit les normes sanitaires relatives à l'hygiène publique.

Quatre Offices Régionaux pour l'EPA (OREPA), entités déconcentrées de la DINEPA, sont propriétaires des ouvrages et assurent le contrôle et le suivi de leur exploitation.

En milieu rural : onze Unités Rurales Départementales (URD) sont chargées d'assurer les fonctions des OREPA en milieu rural, apportant en outre un appui aux Comités d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (CAEPA), qui assurent l'exploitation et la maintenance des systèmes EPA en réseau, et aux Comités de Point d'Eau (CPE) lorsqu'il s'agit de point d'eau à usage collectif.

En milieu urbain : les Centres techniques d'exploitation (CTE) sont des entités financièrement autonomes assurant l'exploitation des services.

Au niveau des communes, ont été placés des Techniciens en EPA pour les Communes (TEPAC) payés par la DINEPA, qui préparent les communes à exercer leur rôle de maître d'ouvrage : contrôle de la qualité des services EPA, coordination des actions, sensibilisation à l'hygiène.

En pratique, les CTE et les CAEPA ne sont pas encore actifs sur l'assainissement.

Stratégies et documents de cadrage

Haïti s'est dotée en 2012 d'une [Stratégie Nationale de l'Assainissement](#) et d'une feuille de route qui trace les grandes lignes et étapes de mise en œuvre. Ces documents ont été actualisés en 2016.

La DINEPA a par ailleurs élaboré les cadres d'intervention suivants :

- Cadre d'orientation de [l'Approche Communautaire pour l'Assainissement Total](#) (ACAT, 2016)

- Stratégie nationale pour la [Conservation et Traitement de l'Eau à Domicile](#) (C-TED, 2018) ;

Les ONG intervenant dans le secteur ont l'obligation de signer préalablement un [accord-cadre](#) avec la DINEPA.

